



Stéphane CHIARELLI
Secrétaire départemental SNUipp-FSU22
Sabrina MANUEL
Co-Secrétaire départementale SNUipp-FSU29
Guislaine DAVID
Secrétaire départementale SNUipp-FSU35
Martine DERRIEN
Secrétaire départementale SNUipp-FSU56

Madame la Rectrice d'Académie
96 rue d'Antrain
CS 10503
35 705 RENNES Cedex 7

Le 20 avril 2018

Madame la Rectrice,

Nous nous étonnons de ne pas avoir obtenu de réponse à notre courrier du 6 avril 2018 concernant l'absence de versement, dans l'académie de Rennes, de l'indemnité pour mission particulière due aux enseignants référents pour les usages du numérique.

Les enseignants référents pour les usages du numérique constatant cette absence de réponse et la considérant comme une fin de non-recevoir ont décidé de se mobiliser.

Nous regrettons la situation dans laquelle nous risquons de nous trouver, alors que la simple application du décret aurait permis d'éviter un climat de tension souvent préjudiciable au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Nous vous demandons donc, Madame la Rectrice, d'assurer aux enseignants référents pour les usages du numérique que cette indemnité leur sera versée dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les quatre sections départementales SNUipp-FSU

Martine DERRIEN